

**BILAN PARTIEL REÇU EN NUMÉRIQUES DU COLLECTIF DE NIEPPE REFUSANT
L'EXTENSION ET LA NATURE DE L'ÉLEVAGE INTENSIF DE POULETS DE CHAIR
DE M. DEBAILLEUL À NIEPPE . ANNÉE 2020**

1) Des maladies rares (7cas déclarés) sont présentes en nombre anormal sur une petite zone (rue de Warneton et rue du docteur Vanuxeem).

Il n'est pas impossible que ce soit dû directement à l'élevage en discussion.

D'autres cas similaires sont signalés dans d'autres lieux de Nieppe proches à vol d'oiseau de ce même élevage.

Êtes-vous au courant de ce fléau ?

Suivez-vous ce type de risque ?

Si on comparait avec une ville identique à Nieppe(en nombre d'habitants) pouvez vous nous certifier qu'il y a autant de cas déclarés de cette maladie ?

De plus, les poussières de votre exploitation génèrent des allergènes, de l'asthme, des maladies pulmonaires.

A vol d'oiseau, le parc de Nieppe est proche de l'exploitation. Chaque année, des centaines d'enfants y passent de nombreuses heures.

L'été, je vois souvent des personnes âgées venir au parc se mettre à l'abri de la chaleur.

Nous le savons qu'elles sont les premières touchées par les affections pulmonaires ; et ces personnes qui pensent prendre le bon air !

Plusieurs personnes informées des méfaits de votre exploitation ont un dossier médical qui prouve l'origine de leur maladie.

Pouvez-vous nous dire si vous êtes au courant de ces dossiers et si vous en avez conscience ?

Fait à Nieppe le 9 janvier.

Brigitte Houvenaghel.

2) Question de M.Bernard COUSTENOBLE

Au sujet de l'approvisionnement d'un tel site, avez-vous quantifié et évalué l'impact des camions et autres sur les infrastructures et les riverains?

Concernant l'épandage, quels seraient les moyens mis en œuvre pour le transport des matières et le nettoyage des chaussées en sortie de champ?

(puisque les poulets sont Belges avec une alimentation Belge, pourquoi ne pas épandre en Belgique!)

Quel est l'organisme qui se chargera des prélèvements et analyses suite aux épandages?

Vue la couleur de l'eau présente dans les fossés face à l'exploitation existante, il semble que les eaux reversées au milieu naturel soient extrêmement souillées voire polluées....

Quel est à ce jour votre filière d'épuration et qu'envisagez vous pour la suite?

3) Ecrit le 10/12020 par Elisabeth Maes sur le registre de l'enquête publique à la mairie

Sur le document officiel section 2 présentation du projet, téléchargé sur le site de la préfecture P156 Étude des risques sanitaires

36 1.1

On peut lire :

Comme indiqué dans la circulaire du 19/10/2006, l'ERS des études d'impact des élevages ne pas prend en considération :point 1 ... point 2 ...

point 3 Les risques sanitaires des agents présents dans les affluents et déjections (agents pathogènes et parasités fécaux , nitrates...) considérés comme maîtrisés dès lors que les pratiques d'épandage et de stockage sont respectées.

Comment pouvez vous m'expliquer comment MR François Debailleul peut maîtriser la présence d'agents pathogènes dans ses épandages dès lors que j'ai constaté la présence de cadavres de dindes (en son temps) et de poulets plus récemment.

Cette observation s'est faite dans le chemin communal rural dit des cerisiers, chemin balisé (panneau indicateur) qui de la rue du sac rejoint la rue des 3 rois et jouxte ma propriété sur 60m.

Lors de l'épisode « dinde »,je m'en suis plainte il y a quelques années à la mairie. Mr Debailleul a laissé pendant des semaines,un dépôt de fiente sur une portion de son champ situé dans le virage (la mairie a placé un siège « tronc » de l'autre côté du chemin face à l'endroit où était ce tas)..

De ce tas des animaux (rats, chats ...) sortaient des cadavres visibles sur le chemin, un jus nauséabond sécouaient à travers le chemin jusqu'au fossé.

En 2018, je me suis plainte à François (j'ai été jusqu'à son exploitation et une personne qui y travaillait a été témoin de notre entretien) de la présence de carcasses dans les champs jouxtant ce même chemin. Le fossé pré-cité s'écoule dans le ru « Brune Gay » assez large et donc je suppose rejoignant une becque plus loin.

Avec l'extension de l'élevage le nombre de cadavres va encore augmenter.

Comment puis je avoir la certitude que des restes d'animaux mélangés aux fientes ne vont plus être épandus sur les champs avec le risque important de contamination pouvant engendrer des maladies sur des personnes empruntant le circuit pédestre ?

4)La pollution de l'air : une menace sanitaire particulièrement insidieuse

Au quotidien, nous respirons un mélange de gaz, constitué en partie d'azote et d'oxygène. Mais c'est sans compter **les gaz polluants et particules fines** qui envahissent l'atmosphère. Selon l'OMS, près 90% des habitants de la planète respirent un air pollué. Et même si les régions à revenus élevés, comme l'Europe, présentent des niveaux de pollution de l'air plus faibles qu'ailleurs, elles ne sont pas épargnées. Quel que soit le pays, ce sont notamment **les enfants et les personnes fragiles** qui sont le plus touchés. La **pneumonie**, qui se traduit par une infection aiguë des poumons, est la principale cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans et touche entre 400 000 et 600 000 personnes par an en France. Les cas **d'asthme** (première maladie chronique de l'enfant) sont également en augmentation régulière chez les enfants et dans tous les pays développés.

5)Observations enquête publique poulailler industriel de Marie DEREMAUX et Stéphanie PIRAS résidant à NIEPPE Rappelons le contexte actuel d'urgence Climatique dans laquelle nous nous trouvons tous .

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, l'élevage représente 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre- soit autant que le secteur du transport. Est ce donc bien pertinent de soutenir ce genre d'extension? Non , ce projet n'a pas de sens, le réchauffement climatique, le déclin alarmant de la biodiversité, nous impose de réagir pour que les générations à venir puissent jouir de ce bien commun qu'est notre planète et tout simplement de pouvoir y vivre .

L'extension de l'élevage de Mr Debailleul entretient un système qui n'est pas tenable. Nous comprenons fort bien que ce Monsieur souhaite voir son activité prospérer et qu'il souhaite travailler tranquillement. N'y a t'il pas possibilité de l'accompagner et de l'épauler dans la dynamique de chercher des solutions alternatives pour élever des poulets d'une façon qui soit respectueuse pour l'environnement et l'ensemble du vivant .

Un tel élevage avec autant d'animaux signifie forcément beaucoup d'aliment , beaucoup de déchets organiques, beaucoup d'eau utilisée, beaucoup d'électricité ... Est ce réaliste? NON

•Beaucoup d'aliments: Le modèle d'élevage industriel « croissance rapide, rendement élevé » utilise des quantités considérables de céréales et de soja riche en protéines pour répondre aux besoins en aliments des animaux.

La culture du soja participe très largement à la déforestation. Cette déforestation à grande échelle nuit à la biodiversité, mais aussi au climat : elle entraîne des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à exacerber les changements climatiques.

•Beaucoup de déchets organiques: Les animaux d'élevage produisent chaque jour de grandes quantités de déchets riches en ammoniac. Qu'ils soient issu du stockage ou de l'épandage des effluents ,l'ammoniac se volatilise dans l'air ambiant. l'ammoniac se transforme dans l'air en protoxyde d'azote (N₂O), très puissant gaz à effet de serre.

•Beaucoup d'eau: L'élevage industriel contribue au gaspillage de l'eau (brumisation à l'intérieur des hangars, nettoyage des hangars) . Ne sommes nous pas en période de restriction?

•Beaucoup d'électricité: Les poules sont de grandes frileuses et pour qu'elles se développent il est nécessaire de chauffer ses immenses hangars ...

Alors que nous devons diminuer nos consommations d'énergies personnelles, quel est ici encore le sens? Il existe aujourd'hui des possibilités d'élevages plus acceptables pour l'homme et l'environnement ,nous souhaitons que Mr Debailleul puisse être accompagné en ce sens et je m'oppose à son projet d'extension sur la commune de Nieppe en l'état .

6) *Un rideau végétal est prévu au nord-ouest :*

- *Pourquoi ne pas ceindre complètement l'exploitation ?*

- *Quelles essences seront implantées dans le rideau végétal et sur quelle épaisseur et quelle hauteur ?*

- *Pourquoi cette protection végétale n'existe-t-elle pas aujourd'hui ?*

De Jean-Marc Casteleyn.701, rue de Warneton.

7)Brigitte DELEVAL 124 rue Maurice Ravel 59850 NIEPPE CONFIRMATION DE MA RENCONTRE DU 27 DECEMBRE 2019 AVEC LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR CONTRE CE PROJET

Le 21 décembre 2019 , j'ai été informée d'un projet d'extension à 88200 poulets industriels dans un élevage à deux rues de chez moi. Le 27 décembre 2019, en quittant le commissaire-enquêteur, j'ai rencontré les riverains des poulaillers existants et j'ai davantage compris qu'il fallait interdire cette extension car cet éleveur n'a jamais respecté son voisinage ni les règles inhérentes à son activité.

Voici ce que l'on m'a expliqué : La ventilation naturelle des bâtiments est insuffisante en fin d'élevage, en été et en période de canicule ce qui l'oblige, pour garder ses poulets en vie, à utiliser des turbines qui expulsent l'air chaud ammoniacué avec les poussières sans se préoccuper qu'il indispose et met en danger ses voisins proches et les personnes situées à plus d'un kilomètre des bâtiments, c'est-à-dire moi, rue Maurice Ravel, les constructions situées rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Charles Gounod, rue Claude Debussy, rue Hector Berlioz, rue Frédéric Chopin, toute la rue de Warneton et la rue du Pontceau ainsi que les autres rues et quartiers proches de l'élevage L'eau de nettoyage des bâtiments est envoyée dans le fossé à ciel ouvert le long de la route des promeneurs à pieds car il n'y a pas de bassin de décantation, Le fumier avec les cadavres est transporté dans des bennes non bâchées et stocké à l'air libre ce qui attire les rats Monsieur

DEBAILLEUL ne respectent rien, ni les hommes qui vivent autour de chez lui, ni l'état sanitaire des poulets livrés à l'abattoir, ni la santé des consommateurs auxquels ces poulets sont destinés. Comment voulez vous qu'il soit concerné par le bien être animal pour fournir un poulet de qualité La Directive Européenne 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 renforce l'encadrement de l'élevage des poulets destinés à la production de viande Des contrôles vétérinaires doivent être effectués pour vérifier les conditions d'hébergement des animaux et en particulier le nombre des poulets au m² et la mise à disposition de litière sèche et friable Le bien-être animal concerne aussi la santé des consommateurs Je suis contre cette extension car : - Je suis confrontée régulièrement à cette odeur de fumier de ces poulaillers et des particules véhiculées par l'air alors que j'habite à 1km de l'élevage. Il est Impossible de rester dans le jardin sans porter un masque de protection. Il faut rester dans la maison en attendant que cette nuisance s'évacue.

Cet éleveur sachant qu'il y a actuellement des discussions sur son projet a procédé à la ventilation par turbines le 31 décembre en milieu d'après midi, certainement pour nous souhaiter une bonne fin d'année et nous informer qu'il ne changerait en rien ses habitudes en 2020 - Le bien être animal est bafoué. On me dit que ces poulets industriels élevés en 35 jours avec 22 oiseaux au m² sont destinés à une population aux revenus modestes à un prix de d'achat accessible. Cette population sait elle que ces poussins d'un jour grandissent sur un sol en béton sur lequel on a déposé de la paille pour 35 jours, qu'ils ont de moins en moins de place pour survivre et que la mortalité est due à des déficiences cardiaque ou respiratoire. Les poulets qui réussissent à vivre dans ces conditions dans une forte teneur en ammoniacque développent aussi des problèmes respiratoires. Au fil des jours leur litière devient de plus en plus sale car elle n'est pas changée durant ces 35 jours. Elle devient alors une croute d'excréments séchés dans laquelle les cadavres se décomposent. Mais c'est destiné à une population à revenus modestes..... Alors !!! -L'écologie est piétiné alors qu'elle est notre avenir « « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » est une phrase prononcée par Jacques Chirac, président de la République française, en ouverture de son discours devant l'assemblée plénière du IV^e Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. »- Le trafic de camion va s'intensifier et la pollution s'accroître sur cette route de campagne ou deux voitures ont déjà de la peine à se croiser - Le développement du tourisme va s'arrêter car, malgré les efforts de la municipalité, comment emprunter les chemins dans la campagne en compagnie d'odeurs nauséabondes, de rats et vue sur des tas de fumier Les voisins, qui vont aussi s'exprimer, expliqueront mieux que moi leur quotidien à coté de ses nuisances Monsieur DEBAILLEUL cet éleveur qui ne respecte pas les normes sanitaires avec 67500 poulets, peut-il être autorisé à agrandir son élevage pour passer à 88200 poulets ???!! Comment peut-on bafouer la réglementation sans être inquiété. Non seulement je suis contre l'extension mais je demande que des contrôles soient effectués d'urgence pour constater l'état actuel de cet élevage avant de statuer

sur sa demande N.B. Le samedi 28 décembre 2019, un article très bien documenté est paru dans le journal LA VOIX DU NORD .

8) de M. Michel BARBRY

Comment ont été définies les distances figurant sur différents plans des documents, vue la proximité

des habitations aux zones d'épandage, gros problème d'odeurs et émission de divers gaz dont l'ammoniac.

9) M. René Lambré le Romarin NIEPPE

Un premier forage étant fonctionnel, quelle est la nécessité du second forage? Pourquoi les deux forages (l'ancien et le nouveau) ne sont ils pas à la même profondeur? Le forage est au même emplacement que l'ancien projet , mais passage de 126 à 80 m avec débit de 8 au lieu de 1,8 m³ /h . Merci de m'expliquer le choix dans ces différences constatées. Le forage est proche des hangars , cela est-il normal? et si oui pourquoi? Surtout que le dernier hangar fait l'objet d'une demande de permis de construire reçu à la mairie Nieppe vers le 04/12/2018 réf PC 05943118 Oo O65. Se souvenir d'un autre permis de construire sollicité pour extension d'un bâtiment d'élevage déposé vers le 9/01/ 2019 réf PC05943119 Oo 002 . Il est même noté sur ce dernier «vu pour être annexé à mon arrêté» datant du 03 MAI 2019 (3 mois plus tard) . Personne n'a de souvenir d'indication prévenant les citoyens pour ces demandes Dans le nouveau projet, le forage avec un puisage à 80 m , un débit de 8 m³/h avec un prélèvement annoncé de 2900 m³ est-il le reflet de la réalité sachant que le 1^o forage n'était pas muni de compteur volumétrique (constat du contrôle par la SPAE 3 avril 2018)? comment faire dans ce cas une évaluation correcte? De plus, on passe de 1,8 m³ à 8 (440% d'augmentation) alors que l'augmentation du nb de poulets est d'environ 30% . Faut-il comprendre que le passé de l'élevage ne respectait pas le contrat demandé en 2010? et le nouveau le fera-t'il ?, les contrôles seront- t'ils annuels et aléatoires sans prévenir l'éleveur avec un organisme reconnu produisant un document affiché en mairie ? Rappel: pas de compteur de quantité d'eau pompée lors du dernier contrôle (le seul sur 8 ans???) . Conséquence (plus ou moins vue avant) comment sont traitées, stockées les eaux grises et noires , plus généralement l'ensemble des déchets humides produits par l'élevage. Ne peut-on pas s'étonner que le 1^o forage ait été validé alors que le projet à cette

époque n'a quasiment pas été porté à la connaissance des riverains? J'ai pu constaté que la réserve incendie ne change pas en surface , ce qui suppose un même volume . Merci de m'en expliquer la raison ?. Comme d'ailleurs la fosse d'eaux grises.

10) M. René Lambré le Romarin NIEPPE

Des maladies rares(environ 5 cas signalés) semblent être présentes en nombre anormal sur une aussi petite zone -rues de Warneton et du Docteur Vanuxem , nous avons demandé aux personnes nous ayant informées de leur doute sur l'origine de bien constituer un dossier de suivi médical , il n'est pas impossible que ce soit l'élevage en discussion .Pouvez-vous nous garantir que vous suivez ce type de risque et si oui, nous indiquer: la modalité de suivi et la méthode de transmission de leurs doutes/dossiers ?. Il faudrait aussi conseiller à M. Le Maire de Nieppe d'établir des arrêtés Municipaux en relation avec la sécurité environnementale et humaine des citoyens. Une police assermentée en suivi et pénalisation de l'environnement polluant devrait exister , l'existence d'un adjoint à l'environnement n'est pas suffisante, est-il assermenté pour ce genre d'infraction ?. Pouvez-vous nous rassurer sur ce grave souci risquant de s'amplifier dans les années à venir , Nieppe devenant une ville entourée d'élevages et de champs gérés par/ loués à nos voisins Belges.En Belgique, le respect des lois établies par l'Europe semble un peu mieux suivi et plus pénalisant; en cas de non-respect, elles font fuir les pollueurs vers la France .Notons -de plus - que les installations apportent peu à la ville et aux commerçants (poussins et nourriture viennent de Belgique et les poulets adultes repartent «vivants» vers la Belgique), au moment de la construction quelques artisans ont droit à un chantier. Cependant l'inverse de ces remarques est sous-entendu dans le dossier de l'expertPar contre, l'augmentation de la pollution, c'est la seule certitude et pour des années, n'est pas notée par l'expert rédacteur de la demande d'extension, sans doute un oubli !!

11)

Extrait d'un paragraphe de la demande sur la pollution locale :

Des dépassements locaux ou globaux des normes réglementaires ont également été constatés de 2007 à 2010 pour le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde de soufre (SO₂). Ces polluants ont des conséquences notables sur les milieux naturels et agricoles.

L'état du milieu « air extérieur » apparaît ainsi dégradé dans la région.

Cette remarque dans le dossier de demande est particulièrement choquante , elle suppose que comme la région est déjà bien polluée par les élevages , pourquoi poser un problème sur l'extension d'une pollution de +30% pour un élevage déjà pollueur , **c'est bien comme cela que vous comprenez?** Si non, merci de m'expliquer le sens de ce texte?.C'est donc pourquoi les installations ne sont pas

optimisées et entretenues en recherche de protection des humains et des animaux . La rédaction de ce paragraphe indique la présence de pollutions locales avant l'extension sollicitée. En effet, il y a déjà beaucoup d'élevages et d'industries polluantes, il faudrait donc arrêter les extensions et les nouvelles demandes d'élevage sauf en Bio comme cela est conseillé par M. MACRON en réponse à une question d'un parti Animalier.

En conclusion: Ce paragraphe fournit une réponse / une aide à notre souhait d'annuler la demande , c'est bien ce qu'il faut comprendre ou «joue-t'il» sur le fait que rajouter encore de la pollution n'est pas son souci ? .

12)

Rappel de deux annexes notées P1 et P2 en suite de texte

P1 ° Annexe 25 BRS GEREP Analyse de l'institut ITAVI sur les conditions de production . Le document indique des dépassements autorisés par les lois Européennes déjà peu regardantes sur le bien-être animal. Établi en 2018 sans doute en préparation discrète de la demande actuelle. Des extraits de ce document avec commentaires sont disponibles sur demande.

P2° Annexe 1- Arrêtés préfectoraux Extrait du bilan de l'inspection SPAE du site en 2018 réf rapport 2018-03787. Nombreux manques , mais rien de négatif pour l'éleveur, un texte officiel disponible indique aux inspecteurs le mode de rédaction du rapport afin de rester un peu «flou» sur les décisions à prendre.

P3° Courrier des personnes notées gérant un gîte non indiqué sur la demande d'extension . Ce gîte subit l'environnement négatif de l'élevage et de l'épandage il est situé à une distance plus faible que certains autres notés dans la demande , curieux!! Page 3 / 4 document de RL NIEPPE

ces personnes se nomment M. DEBAILLEUL Régis et Mme BRAME Catherine chemin mitoyen Neuve-Eglise (B)

Rappel: l'intitulé des annexes P1 et P2 provient des fichiers disponibles: 955140DCZIP.zip issus du site documents.projets-environnement.gouv.fr

les personnes du chapitre P3 ont écrit au Préfet , elles nous ont donné une copie de la lettre, elle a été distribuée aux membres du futur collectif de Nieppe . Notons que l'éleveur augmente sa pollution si un tiers lui signale une anomalie d'élevage , la plus classique le tas de fumier en attente d'épandage sans protection en limite de propriété.

Si un jour un incident de voisinage arrive , il ne faudra pas faire les surpris

En lisant les différents documents dont des extraits sont fournis, on constate que ce Monsieur ne respecte pas la loi sur les élevages déjà en limite du respect animal , mais encore -pour l'instant - acceptée par l'Europe, il ne suit pas les obligations depuis l'accord de l'extension de 2010 et dans son nouveau dossier on constate des lacunes ou des manques de précisions.

Tout va bien!!

J'avoue ne pas comprendre comment une Préfecture peut/pourra accepter un tel dossier , je ne parle même pas du vécu de la période actuelle de l'enquête publique.

Le commissaire - enquêteur a refusé une réunion publique demandée par un collectif en préparation ,alors que l'article R123-17 indique pour une ICPE qu'il ne peut la refuser; vrai aussi pour Le Maire de Nieppe qui suit son commissaire d'après ses dires, c'est d'ailleurs noté dans un article de la Voix Du Nord d'Armentières publié le 28/12/2019 par Gilles CONTRAIRE .

Nous étions présents avec le journaliste .

Plus scandaleux , le Commissaire dit ce même jour, vous n'avez qu'à faire un procès, alors que cette réunion un «peu forcée» était faite pendant l'enquête publique , le tout avec des réponses souvent maladroites de ce Monsieur.

Faut-il comprendre que tout est déjà «plié»? . Si oui , sommes - nous encore en démocratie , en respect du citoyen, ... ? .

J'avoue en douter fortement et je ne suis pas le seul , nous avons facilement obtenu la signature de 300 personnes situées à moins de 3km du projet et 99%Nieppois , cela en période de Fêtes de fin d'année, période bien adaptée pour une enquête publique!

Encore un choix au hasard (sic) du demandeur et de nos administrations vu que le projet est en action depuis plus de un an en coulisse, les dates des dossiers de demande de permis le confirment

13) De Mme Élisabeth MAES Le Romarin NIEPPE

Lors de la consultation publique, Mr JP Dekeister argumentait que le projet de Mr François Debailleul est rentable.

Je pose la question rentable pour qui?

Dans le rapport DDAE Debailleul V2 impact 2 on peut lire

p4/12«Concernant la qualité de l'air, le site d'exploitation de M. DEBAILLEUL est localisé dans une zone où les émissions d'ammoniac sont moyennes.»«Concernant les émissions d'ammoniac, l'exploitation dégagera 6 678 kg de NH 3 par an, soit une augmentation de 1 610 kg de NH 3 par rapport à la situation avant projet, due à l'augmentation du cheptel de volailles.»

Pour la teneur de l'air en ammoniac c'est rentable?

p5/12«Les émissions de gaz à effet de serre seront de 539,6 tonnes CO2e/an après projet, soit une augmentation de 133,2 t CO2e/an.»Dans ce nombre annoncé ne sont pas pris en compte les différents transports (nourriture, livraison des poussins, retraits des poulets, transport des fientes sur les 163,81 h de SAU (p9/12) certains éloignés de plus 30km.Dans le contexte du réchauffement climatique, toute augmentation de CO2 est -elle rentable?La production de poussières (PM10) sera de 1 411 kg/an sur l'élevage, soit une augmentation de 336kg/an par rapport à la situation avant projet.(p5/12)Soit 1kg de plus par jour qui selon le sens du vent sa force iront se déverser sur la population Nieppoise, les cours de récréation, les centres aérés, au parc du château nous les riverains

Pour la teneur en air des poussières PM 2,5 et PM 10 est-ce rentable?

p14/144 dans le rapport DDAE Mr Debailleul plan épandage Si le projet n'est pas réalisé, l'élevage actuel continuera à émettre la même quantité de gaz et poussières dans l'atmosphère qu'à l'état actuel, provoquant une évolution négative de la qualité de l'air, dans une moindre mesure.Des mesures sont mises en place pour limiter au mieux les émissions dans l'air.Dans cette phrase du rapport , il y a reconnaissance par la DDAE des dégâts occasionnés sur la qualité de l'air déjà avec le projet actuel. Poussières, ammoniac, CO2 seront en augmentation exponentielle avec l'extension aux 88200 toutes les 6,5 semaines Contrairement à ce que écrit le président de la FDSEA dans le paragraphe «santé» de son

texte dans le registre de l'enquête à disposition à la mairie, il n'y a pas que les agriculteurs qui paient un lourd tribut à cette pratique de l'élevage industriel, les riverains aussi!

POUR NOTRE SANTE de Nieppois est-ce rentable?

P67/144 Etant donné que l'exploitation de M. DEBAILLEUL ne possède pas de surface agricole, et que les effluents produits sont exportés sur des parcelles exploitées par des prêteurs de terres, les émissions de GES dues aux fertilisants minéraux et organiques sont négatives et celles dues aux émissions des sols sont nulles. 221 poids lourds/an après projet: production des gaz à effets de serre non comptabilisés

Facile de donner des chiffres négatifs dans ces conditions Pour le sol des terres recevant l'épandage est-ce rentable? ?

P8/12 dans le rapport de la DDAE mr Debailleul plan d'épandage

Le fumier de volailles et les eaux de lavage sont épandus sur les terres du plan d'épandage. Aucun épandage ne sera réalisé sur des surfaces inondées, notamment sur des parcelles à risque, le long des cours d'eau. Un fossé qui se jette dans un ruisseau, lui-même se jetant dans une becque, elle-même se jetant dans un cours d'eau etc. C'est la situation lors des épandages sur les champs situés le long de la rue des 3 rois, de la rue de Warneton et dans le chemin des cerisiers etc.

Quand on voit l'état du fossé rue de Warneton devant l'exploitation, pour le sol et pour l'eau, les risques sur la santé publique, est-ce rentable ?

P7/12 du rapport de la DDAE Debailleul V2 impact 2 Les animaux sont élevés dans des bâtiments fermés, sans parcours extérieur; Les effluents d'élevage sont stockés sous les animaux, avant d'être déposés en champs, puis épandus. 6 semaines dans leurs excréments! D'où une mortalité élevée et la nécessité de l'usage de produits phytosanitaires pour prévenir les maladies.

Nul humain voudrait vivre dans de tels conditions qui rappellent les camps de concentration. Les produits phytosanitaires passent dans le sol avec les déjections dans l'épandage et risque d'agents pathogènes par les restes de cadavres inévitablement présents dans l'épandage (observations faites par mes soins dans le chemin communal rural dit chemin des cerisiers qui est traversé par un ruisseau et entouré de fossés.)

Conditions de vie pour les poulets qui grossissent de 700g la dernière semaine (soit 30 kg équivalent homme de 70 kg en 1 semaine!), est-ce rentable?

P44/144 dans la partie 14.5.1 les sites touristiques Il existe un gîte rural rue du chemin mitoyen, visible de son exploitation et dans les 300m et non répertorié par Mr F. Debailleul sur le dossier (oubli ou non visibilité ce jour là ?)

Pour les propriétaires de ce gîte avec les dépôts de fientes à ses portes, est-ce rentable ?

P21/165 La présence de tous les bâtiments d'élevage et des hangars sur un même site apporte également un confort de travail, limite les consommations énergétiques dues aux transports et permet de surveiller l'intégralité des bâtiments, l'exploitant habitant sur place. La route départementale 422 dessert directement le site (10/12 de DDAE impact 2).

Aucune prise en compte du transport des fientes dans les communautés voisines jusqu'à 30 km, des 221 camions/an après projet Facile dans ce cas de «limite les consommations énergétiques dues aux transports»

Pour la dépense énergétique dans un contexte de la fin des énergies fossiles dans les 2 décennies à venir, est-ce rentable ?

P150 La circulation des camions et tracteurs liée au site d'exploitation sera augmentée de 31 % après réalisation du projet, soit 52 poids lourds supplémentaires par an. Le projet de M. DEBAILLEUL conduira à l'augmentation de la circulation des poids lourds. Sur 221 poids lourds/an après projet, seuls 13

passeront par l'A25 et par Nieppe. Les impacts cumulés seront donc très faibles. Sommes nous des citoyens Nieppois de deuxième zone, nous qui vivons et roulons sur la portion de route entre chez Mr Debailleul et la Belgique route départementale pré-citée et qui dessert le lieu dit Nieppois le Romarin.
Pour nous, nos véhicules, les impacts cumulés ne seront pas faibles, est-ce rentable?

P103/165 De nouvelles plantations seront mises en place à l'Ouest du site. Elles permettront d'intégrer le bâtiment dans le paysage et de limiter l'impact visuel du site d'exploitation. Ces haies permettront également :

o De développer un habitat propice à la biodiversité ;

o D'absorber du CO₂ et de dégager de l'O₂ ;

o D'améliorer la structure du terrain en créant un frein au ruissellement ;

o De limiter les nuisances liées au bruit et aux odeurs ; Des essences locales seront utilisées : charmilles. Une seule essence, de taille réduite ne constitue pas un rideau suffisant pour faire obstacle aux poussières et aux gaz.

Rentable pour Mr Debailleul mais pour les riverains, pour la biodiversité, est-ce rentable?

Le projet de M. DEBAILLEUL permettra une bonne augmentation de la valeur ajoutée de l'exploitation, ainsi que de sa rentabilité par rapport à la situation avant projet. Un smic et demi créés, alimentation, poussins venant de Belgique et y repartant poulets

Pour l'emploi et le commerce à Nieppe, est-ce rentable?

Rentable? Pas lorsqu'on regarde les impacts du projet de Mr Debailleul.

Autre remarque: est-ce loyal de ne prendre en compte que le paramètre «rentabilité» et d'ignorer tous les autres impacts négatifs ?

14) fichier de M. Bernard Martel joint au courriel d'envoi